

et de s'abstenir de toute action qui ne leur serait pas conforme et invitent les autres pays à faire de même.

Article 9

Le présent Acte entre en vigueur lors de la signature par les représentants plénipotentiaires de chacune des douze parties et sera exécuté strictement par toutes les parties. La signature du présent Acte ne vaudra en aucun cas reconnaissance d'une partie quelle qu'elle soit si cette reconnaissance n'a pas été accordée antérieurement.

Fait à Paris en douze exemplaires le deux mars mil neuf cent soixante-treize, en langues française, russe, vietnamienne, anglaise et chinoise, tous les textes faisant également foi.

Texte du discours prononcé par M. Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à la Séance inaugurale de la Conférence internationale
sur le Vietnam
à Paris le 26 février 1973

[Traduction]

Monsieur le président,

Le gouvernement du Canada, participant à une conférence internationale sur le Vietnam, se doit de féliciter les auteurs de l'Accord signé dans cette enceinte, il y a un mois. Toutes les parties ont droit à la gratitude, non seulement de leurs populations respectives, mais de tous les États qui en sont venus à considérer la guerre du Vietnam comme contraire à leurs aspirations et à leurs intérêts nationaux. Le gouvernement du Canada vous déclare sa conviction que cet Accord signé à Paris le mois dernier incarne un espoir magnifique, une promesse conquise de haute lutte et qui ne doit pas faillir. Cet Accord, il s'en faut, n'apporte pas de solutions à tous les problèmes, pas plus qu'il ne répond à tous nos souhaits; mais son existence même est infiniment préférable à l'absurdité du conflit armé.

Bien que la décision du Canada de participer à la CICS ait été conditionnelle, la délégation canadienne à Saigon a joué un rôle déterminant non seulement en contribuant à la mise en place des équipes de la CICS en conformité avec l'Accord mais aussi en facilitant aux autres organisations constituées sous son autorité l'exercice initial de leurs fonctions. Dès le début, la délégation canadienne a été mue par le désir de rendre l'Accord opérant dans toute la mesure du possible. Nous maintiendrons cette attitude au Vietnam aussi longtemps que nous y serons présents. C'est également l'attitude qu'adoptera la délégation canadienne à Paris même. Je suis certain que toutes les autres délégations à la présente Conférence sont aussi conscientes du rôle important que doit jouer la Conférence pour transformer le précaire cessez-le-feu actuel en une paix durable où le peuple du Vietnam du Sud, et lui seul, décidera de son avenir. Bien que les peuples laotien et khmer ne soient pas représentés à la présente Conférence, leur avenir dépend également de la paix au Vietnam. Ils ont, eux aussi, le droit de décider de leur avenir sans ingérence étrangère.

Qu'une fois de plus se tienne une conférence internationale sur le Vietnam, c'est un fait malheureux à certains égards, soit dans la mesure où cela met en question le droit des populations indochinoises de disposer d'elles-mêmes. Il n'en demeure cependant pas moins que le conflit de l'Indochine s'est transformé en un conflit international auquel sont mêlés non seulement des nations de

cette péninsule, mais des pays qui en sont très éloignés. Du point de vue de mon Gouvernement, l'Accord de Paris n'a pas pour objet de perpétuer la présence internationale au Vietnam, mais de la faire disparaître, et cela, à des conditions qui empêcheront une nouvelle internationalisation. La présente Conférence devrait pouvoir créer de telles conditions.

Mon pays travaille depuis dix-neuf ans au sein des Commissions internationales en Indochine, et nous avons tiré un certain nombre de conclusions de cette expérience instructive. Si, dans ces conclusions, j'ai l'air de vouloir critiquer l'actuel Accord sur le Vietnam, je m'empresse de vous assurer que telle n'est pas mon intention. J'ai comme objectif premier d'empêcher mon pays de s'engager de nouveau dans une situation inextricable et de prendre un engagement indéfini. Ce faisant, nous sommes profondément conscients du fait que le Canada s'est toujours intéressé et qu'il a toujours participé aux opérations de maintien de la paix; notre pays est très jaloux de sa réputation en ce domaine.

En tant que membre de la Commission, mon pays se considère non pas comme le porte-parole d'un quelconque point de vue et certes pas comme le représentant de son propre intérêt national, mais comme le représentant de la communauté internationale invité par toutes les parties intéressées à agir en ce sens. Nous estimons par conséquent que nos obligations ne sont pas seulement envers les parties à l'Accord, non plus d'ailleurs qu'envers la présente Conférence, advenant qu'elle décide de continuer de s'intéresser activement à cet Accord, mais envers l'ensemble de la communauté internationale.

Nous préférierions nettement que toutes les opérations de surveillance de la paix s'effectuent sous les auspices des Nations Unies conformément à sa Charte. Le fait que cela se soit révélé impossible dans le cas de l'Indochine renforce, à notre avis, l'obligation de la CICS d'agir comme si elle représentait la communauté mondiale. S'il en était autrement, la Commission ne serait qu'un groupe quadripartite qui se qualifie à tort d'«international». Le Canada aurait préféré une plus grande participation de l'Asie, non seulement à la Commission internationale, mais aussi à la présente Conférence internationale qui doit débattre de questions qui sont d'un intérêt vital pour la paix et la stabilité futures de cette région du monde. C'est dans l'espoir d'engager le plus possible la communauté internationale que nous avons adopté comme ligne de conduite de livrer toute l'information pertinente sur notre participation à la CICS. Mise à part la substance des négociations, surtout lorsque celles-ci ne sont pas terminées, nous estimons que la communauté internationale a le droit de savoir ce qui se fait en son nom au Vietnam. Quant à nous, nous avons l'intention de faire rapport régulièrement et publiquement là-dessus, du moins jusqu'à ce que soient trouvés d'éventuels moyens plus satisfaisants de transmettre des données et des points de vue à tous les membres intéressés de la communauté internationale.

Comme je l'ai déjà dit, notre premier objectif est de faire notre part pour rendre opérante la participation du Canada à la CICS. Nous souhaitons continuer à y participer et nous demandons à cette Conférence de nous rendre la tâche possible. À cet égard, nous nous présentons ici afin de solliciter votre appui pour la mise en place d'un mécanisme indépendant plus largement représentatif de la communauté internationale que ne l'est la CICS elle-même, d'un organisme auquel la CICS ou l'un quelconque